



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Conseillers en exercice : 45

Votants : 44

Convocation du Conseil municipal :
le 15/09/2026

Publication :
le 25/09/2026

SEANCE DU 21 SEPTEMBRE 2026

Délibération n° D-2026-384

Extension de la gratuité du stationnement - Proposition de mise
en place d'une deuxième heure gratuite temporairement sur le
parking souterrain de la place de la Brèche

Président :

MONSIEUR JÉRÔME BALOGÉ

Présents :

Monsieur Jérôme BALOGÉ, Monsieur Dominique SIX, Madame Rose-Marie NIETO, Monsieur Nicolas VIDEAU, Madame Valérie VOLLAND, Madame Sophie BOUTRIT, Monsieur Nicolas ROBIN, Madame Aurore NADAL, Monsieur François GUYON, Madame Véronique ROUILLE-SURAULT, Monsieur Jean-Claude SIRON, Madame Annie-Laurence FOUREL, Madame Lydia ZANATTA, Monsieur Gérard LEFEVRE, Monsieur Hocine TELALI, Madame Catherine ROUSSILLON, Madame Yvonne VACKER, Monsieur Gilles NORMAND, Monsieur Michel PAILLEY, Madame Katia PONCELET, Monsieur Florent SIMMONET, Madame Christelle CHASSAGNE, Monsieur Hervé GERARD, Madame Stéphanie ANTIGNY, Madame Anne-Sophie GODART-CUAZ, Madame Marie-Pascaline CHOLLET, Madame Yamina BOUDAHMANI, Monsieur Karl BRETEAU, Monsieur Romain DUPEYROU, Madame Jyan MOHAMMED, Madame Chloé BANLIER, Monsieur Maximilien SAINT-CAST, Madame Patricia ROCHER, Monsieur Yann JEZEQUEL, Madame Julie SIAUDEAU, Monsieur Sébastien MATHIEU, Monsieur Laurent LACOURARIE, Madame Céline BONNET-DERISBOURG.

Secrétaire de séance : Monsieur SAINT-CAST Maximilien

Excusés ayant donné pouvoir :

Madame Florence VILLES, ayant donné pouvoir à Madame Véronique ROUILLE-SURAULT, Monsieur Philippe TERRASSIN, ayant donné pouvoir à Monsieur François GUYON, Monsieur Thibault HEBRARD, ayant donné pouvoir à Monsieur Jérôme BALOGÉ, Monsieur Elmano MARTINS, ayant donné pouvoir à Monsieur Dominique SIX, Madame Ségolène BARDET, ayant donné pouvoir à Madame Sophie BOUTRIT, Monsieur Baptiste PEYRAUD, ayant donné pouvoir à Monsieur Yann JEZEQUEL

Excusés :

Monsieur Bastien MARCHIVE.

**Direction de la Réglementation et de
l'Attractivité Urbaine**

**Extension de la gratuité du stationnement -
Proposition de mise en place d'une deuxième heure
gratuite temporairement sur le parking souterrain de
la place de la Brèche**

Monsieur Dominique SIX, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Afin de favoriser l'activité commerciale et économique du centre-ville, il est proposé l'extension de la **gratuité à la deuxième heure sur le parking souterrain de la Brèche.**

Pour rappel, la première heure gratuite de ce parking a été mise en place, pour la première fois, par une délibération du Conseil municipal en date du 26 mai 2014.

Les nouvelles modalités de stationnement sont reprises dans le document en annexe et seront applicables **du 1^{er} octobre au 27 novembre 2026**. A l'issue de cette période, une évaluation de ce dispositif sera réalisée tant au niveau des indicateurs de fréquentation du centre-ville que des impacts financiers et d'exploitation du parking concerné.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver les nouvelles modalités de stationnement et les tarifs applicables au parking souterrain de la Brèche conformément au tableau joint en annexe.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	44
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	1

Le Secrétaire de séance

Le Président de séance

Maximilien SAINT-CAST

JÉRÔME BALOGÉ

Mention des voies et délais de recours :

« Un recours contentieux peut être déposé devant le Tribunal administratif de Poitiers sis 15 rue de Blossac - 86000 POITIERS, dans les deux mois à compter de la date de publication de la présente délibération. Ce recours contentieux peut être déposé par courrier ou directement auprès de l'accueil du tribunal ; il peut être également saisi par l'application « Télérecours citoyen » accessible sur le site www.telerecours.fr ».

PARKING DE LA BRÈCHE

Stationnement payant 24 H/24 H
tous les jours y compris dimanches et jours fériés
Toute tranche horaire entamée est due.

Tarifs applicables du 1^{er} octobre au 27 novembre 2026

1 – PERIODE DIURNE : DE 7 H 00 A 20 H

Durée du stationnement :	Tarif horaire TTC :
De 0 H 00 à 1 H 00	GRATUIT
De 1 H 00 à 2 H 00	GRATUIT
De 2 H 00 à 2 H 15	1,90 €
De 2 H 15 à 2 H 30	2,20 €
De 2 H 30 à 2 H 45	2,50 €
De 2 H 45 à 3 H 00	2,80 €
De 3 H 00 à 3 H 15	3,10 €
De 3 H 15 à 3 H 30	3,40 €
De 3 H 30 à 3 H 45	3,70 €
De 3 H 45 à 4 H 00	4,00 €
De 4 H 00 à 9 H 15	0,20€ par 1/4h
De 9 H 15 à 13 H 00	0,10€ par 1/4h

Forfait 24h : 10,00 € TTC

Forfait Pause Déjeuner de 12h à 14h du lundi au samedi inclus : GRATUIT

2 – PERIODE NOCTURNE : DE 20 H A 7 H 00

Forfait soirée : 2,00 € TTC.

Durée du stationnement :	Tarif horaire TTC :
De 0 H 00 à 2 H 00	GRATUIT
De 2 H 00 à 2 H 15	1,60 €
De 2 H 15 à 2 H 30	1,90 €
De 2 H 30 à 8 H 30	2,00 €

3 – FORFAIT DIMANCHE ET JOURS FERIES

Pour tout stationnement ayant lieu entre 0h et 24h : 1,30 € TTC au-delà de deux heures gratuites.

Forfait ticket badge perdu : 18,00 € TTC